

COGEFI GESTION

Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 375 000 euros

Siège social : 11, rue Auber - 75009 PARIS

353 210 750 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2019 au 31/12/2019

Comptes annuels approuvés par décisions de l'associé unique du 23 juin 2020

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (en euros)

ACTIF	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amort., dépréc.	Net	Net
Immob. inc. : concessions, brevets, licences, logiciels, drts et val. sim.	48 298	48 298	-	6 580
Immob. corp. : aut. immob. corp.	369 705	168 137	201 568	246 410
Immobilisations financières :				
- Autres participations.....	977	-	977	-
- Aut. immobilisations financières ...	30 653	-	30 653	30 653
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	449 633	216 435	233 197	283 643
Créances :				
- Clients et comptes rattachés.....	870 177	-	870 177	1 062 025
- Autres créances	881 220	-	881 220	1 183 538
Divers :				
- Valeurs mobilières de placement..	-	-	-	543 330
- Disponibilités	1 469 313	-	1 469 313	1 168 503
- Charges constatées d'avance	29 721	-	29 721	45 029
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 250 430	-	3 250 430	4 002 424
TOTAL GENERAL	3 700 063	216 435	3 483 628	4 286 067

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Capital	375 000	375 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 750 000	1 750 000
Réserve légale	37 500	37 500
Report à nouveau	545 995	336 138
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-308 366	209 857
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 400 129	2 708 495
Provisions pour charges.....	75 440	64 873
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	75 440	64 873
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	534 730	559 787
Dettes fiscales et sociales.....	446 139	952 912
Autres dettes.....	27 190	-
TOTAL DETTES (1)	1 008 059	1 512 700
TOTAL GENERAL	3 483 628	4 286 067
(1) Dont à plus d'un an.....	-	1 512 700
(1) Dont à moins d'un an	1 008 059	-

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2019		31/12/2018
	France	Net	Net
Production vendue (services).....	5 020 756	5 020 756	7 168 446
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5 020 756	5 020 756	7 168 446
Autres produits.....	-	34 008	6 958
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	5 054 765	5 054 765	7 175 404
Autres achats et charges externes	2 727 114	3 100 676	
Impôts, taxes et versements assimilés	383 284	557 724	
Salaires et traitements.....	1 513 479	2 126 029	
Charges sociales.....	664 485	907 036	
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	51 423	81 079	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	10 567	4 008	
Autres charges.....	11 375	3 254	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	5 361 726	6 779 805	
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 306 962	395 598	
Différences positives de change.....		390	59
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	390	59	
Différences négatives de change	1 906	2 354	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de plect... ..	938	69 616	
TOTAL CHARGES FINANCIERES	2 844	71 970	
RESULTAT FINANCIER.....	- 2 454	- 71 912	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT.....	- 309 416	323 687	
Impôt sur les bénéfices.....	- 1 050	113 830	
TOTAL PRODUITS	5 055 154	7 175 463	
TOTAL CHARGES	5 363 520	6 965 606	
BENEFICE OU PERTE	- 308 366	209 857	

ANNEXE (en euros).

REGLES ET METHODES COMPTABLES. Désignation de la société : SAS COGEFI GESTION. Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 3 483 628 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 308 366 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/01/2020 par les dirigeants de l'entreprise. **Règles générales.** Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2016-07 du 04/11/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices ; et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros. **Immobilisations corporelles et incorporelles.** Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées

à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges. **Amortissements.** Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Concessions, licences, brevets : 1 an, Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans, Matériel de bureau : 5 à 10 ans, Matériel informatique : 3 ans, Mobilier : 10 ans. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. **Créances.** Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. **Provisions.** Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision. **Frais d'émission des emprunts.** Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice. **Engagement de retraite.** Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes : Taux d'actualisation : 0,77 %, Taux de croissance des salaires : 2 %, Age de départ à la retraite : 65 ans, Taux de rotation du personnel : 18 %, Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 2008-2010).

NOTES SUR LE BILAN. Actif immobilisé. Immobilisations. Autres postes d'immobilisations incorporelles et Total immobilisations incorporelles, Au début et en fin d'exercice : 48 298, Installations générales, agencements aménagements divers, Au début et en fin d'exercice : 309 424, Matériel de bureau et informatique, mobilier, Au début et en fin d'exercice : 60 281, Total immobilisations corporelles, Au début et en fin d'exercice : 369 705, Autres participations, Augmentation et en fin d'exercice : 977, Prêts et autres immobilisations financières, Au début et en fin d'exercice : 30 653, Total immobilisations financières, Au début d'exercice : 30 653, Augmentation : 977, En fin d'exercice : 31 630, Total actif immobilisé, Au début d'exercice : 448 656, Augmentation : 977, En fin d'exercice : 449 633.

Amortissements des immobilisations	Au début de l'exer.	Aug.	A la fin de l'exer.
Autres postes d'immobilisations incorporelles...	41 718	6 581	48 298
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 718	6 581	48 298
Instal. générales, agcs aménagements divers	86 114	31 514	117 627
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....	37 181	13 329	50 510
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	123 295	44 843	168 137
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	165 012	51 424	216 435

Actif circulant. Etat des créances. Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 811 770 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé : autres	30 653	-	30 653
Créances de l'actif circulant :			
- Créances clients et comptes rattachés	870 177	870 177	-
- Autres	881 220	881 220	-
- Charges constatées d'avance	29 721	29 721	-
TOTAL	1 811 770	1 781 118	30 653

Produits à recevoir. Produits à recevoir : 43 265, Produits à recevoir groupe : 680 923, Total : 724 188. **Capitaux propres. Composition du capital social.** Capital social d'un montant de 375 000,00 euros décomposé en 15 000 titres d'une valeur nominale de 25,00 euros. **Provisions.** Pensions et obligations similaires et Total, Provisions au début de l'exercice : 64 873, Dotations de l'exercice : 10 567, Provisions à la fin de l'exercice : 75 440, Répartition des dotations et des reprises de l'exercice, Exploitation, Dotations de l'exercice : 10 567. **Dettes. Etat des dettes.** Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 008 059 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit : Montant brut et échéances à moins d'un an. Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 534 730, Dettes fiscales et sociales : 446 139, Autres dettes : 27 190, Total : 1 008 059. **Charges à payer.** Factures non parvenues : 182 500, Factures non parvenues - agents : 76 480, Provisions congés payés : 96 282, Autres charges à payer : 89 696, Charges sur congés payés : 57 801, Autres charges sociales à payer : 53 980, Charges à payer diverses : 27 190, Total : 583 929. **Comptes de régularisation.** Charges constatées d'avance et Total, Charges d'exploitation : 29 721.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT. Résultat et impôt sur les bénéfices. Ventilation de l'impôt. Résultat courant et Résultat comptable, Résultat avant impôt : - 309 416, Impôt correspondant : - 1 050, Résultat après impôt : - 308 366. **Impôt sur les bénéfices - Intégration fiscale.** A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2000, la société SAS COGEFI GESTION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA COGEFI. L'option a été renouvelée en date du 01/01/2015. **Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés.** L'option a été renouvelée en date du 01/01/2015 pour une durée de cinq exercices. Les effets de cette intégration restent neutres au niveau des filiales, l'impôt étant calculé comme si elles avaient été imposées séparément au niveau des filiales. L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe. **AUTRES INFORMATIONS. Effectif.** Effectif moyen du personnel : 12 personnes. Cadres et Total, Personnel salarié : 12. **Identité de la société mère consolidant les comptes de la société.** Dénomination sociale : EUTHENI, Forme : Société par Actions Simplifiée, Siren : 83126245600013, Au capital de : 7 120 000 euros, Adresse du siège social : 11, rue Auber, 75009 PARIS, Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : 11, rue Auber, 75009 PARIS. La société EUTHENI SAS. (N° identification 83126245600013), situé au 11, rue Auber - 75009 PARIS détenant 63,74 % de la société COGEFI SA (N° identification 62202003000046) détenant elle-même 100 % de la société COGEFI GESTION (N° identification 35321075000025),

établir une consolidation. **Engagements financiers. Engagements donnés.** Engagements de crédit-bail mobilier et Total : 8 214. **Engagements de retraite.** Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées. Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 75 440 euros. **Régimes à cotisations définies.** Montant des cotisations comptabilisées en charges : 28 890 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT (en euros). L'Associé unique après connaissance prise du rapport de gestion du Président de la Société et du rapport général du Commissaire aux comptes : prend acte que l'exercice social clos le 31/12/2019 se solde par un déficit de (308 366) euros, prend également acte que la réserve légale a été dotée à hauteur de 10 % du montant du capital social tel que requis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, décide, en conséquence, de ne pas affecter d'autre montant en réserve légale, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/12/2019 s'élevant à un montant de (308 366) euros, comme suit : Déficit de l'exercice clos : (308 366), Solde du report à nouveau avant affectation : 545 995, Soit un montant total du bénéfice distribuable : 237 629, Affecté comme suit : Au compte report à nouveau, pour un montant de : (308 366), Solde du report à nouveau après affectation : 237 629 ; prend par ailleurs acte qu'au titre des trois (3) exercices clos précédents ont été distribués les dividendes suivants : 2018 : aucun dividende versé 2017 : 1 500 000 euros (100 euros par action), 2017 : acompte sur dividende 1 300 000 euros (86,67 par action), 2016 : 550 000 euros (36,67 euros par action).

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COGEFI GESTION S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 06/03/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 20/05/2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une

incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Paris - La Défense, le 9 juin 2020., KPMG S.A. : Isabelle GOALEC, Associée. Le rapport de gestion est tenu à disposition du public au siège social.